Haut-Léon Communauté

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Guide d'entretien

de votre installation d'Assainissement Non Collectif

Principe

d'une installation d'assainissement non collectif

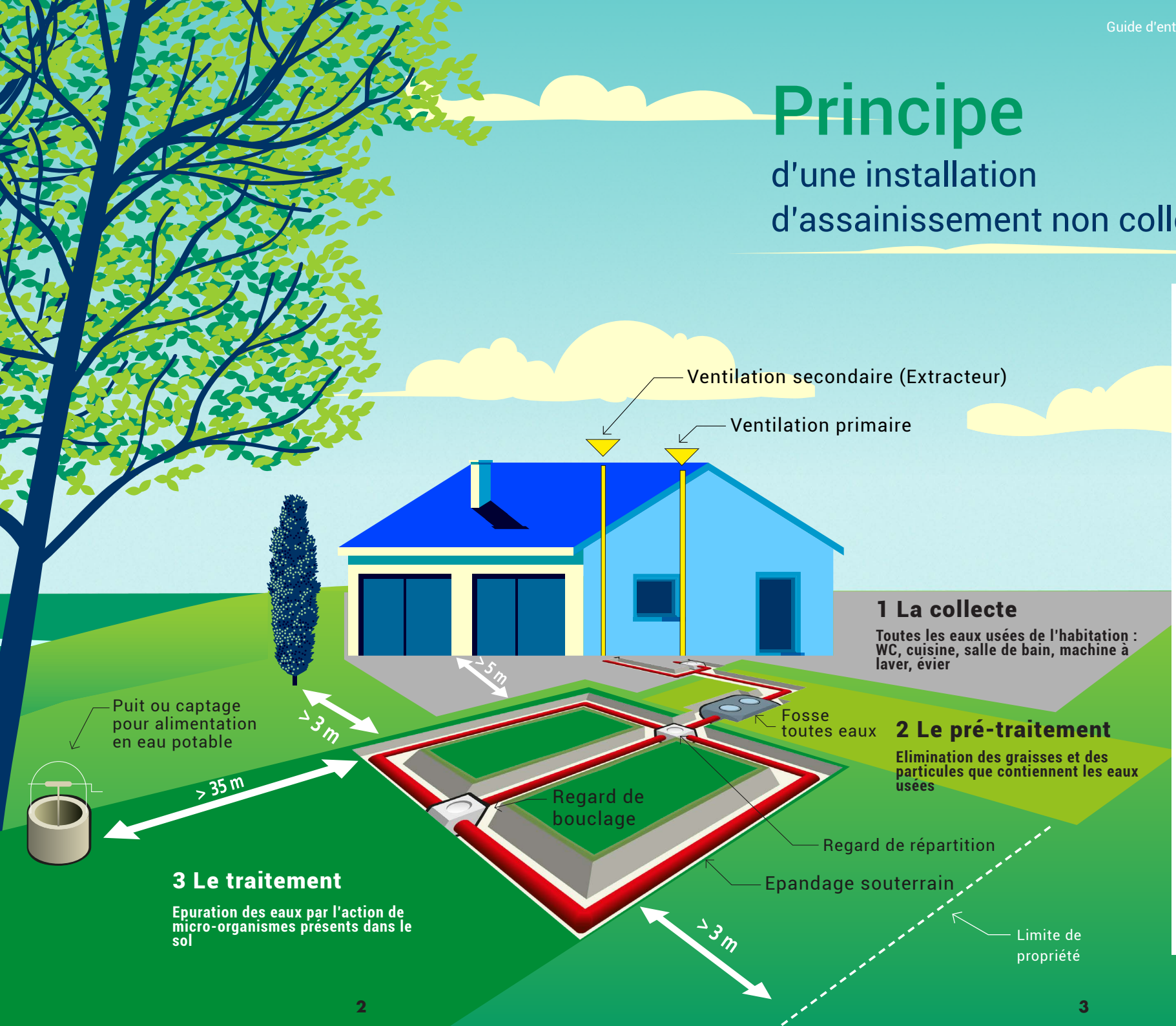

Votre système d'assainissement n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif. Il est dit " non-collectif ", " autonome " ou encore " individuel".

Il est composé de dispositifs qui assurent la collecte, le prétraitement, l'épuration puis l'infiltration ou le rejet de l'ensemble des eaux usées d'une habitation. Bien conçu et correctement entretenu, il permet un traitement efficace des eaux.

Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement et pour augmenter sa durée de vie, un entretien régulier est nécessaire.

Préconisations et conseils

1 La collecte

L'ensemble des eaux usées de l'habitation, eaux vannes (WC) et eaux ménagères (cuisine, salle de bains, lave-linge...), est collecté par un ensemble de canalisations.

Un Té de visite ou un regard est mis en place afin d'en faciliter l'entretien. Le Té ou le regard doit être accessible afin de permettre un curage des canalisations en cas de colmatage.

2 Le pré traitement

LE BAC À GRAISSES

Placé en amont de la fosse toutes eaux si celle-ci est trop éloignée de la maison, ou en parallèle de la fosse septique, le bac à graisses reçoit les eaux ménagères.
Son rôle est de retenir les graisses, afin d'éviter le colmatage des canalisations situées en aval de la fosse.

Comment l'entretenir ?

- Tous les 3 ou 4 mois ;
- Retirez les graisses et éléments flottants piégés dans l'ouvrage.

  Il doit être nettoyé régulièrement pour éviter le colmatage des canalisations en amont ou aval.
  Les graisses retirées en petites quantités peuvent être évacuées avec les ordures ménagères.

- Entretien effectué par le particulier

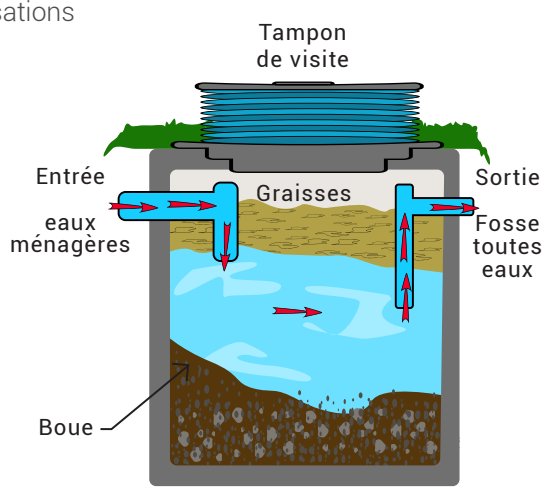

LA FOSSE TOUTES EAUX

Etanche, la fosse septique toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques brutes et assure leur traitement primaire.
Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement secondaire.

La fosse toutes eaux permet aux matières en suspension de s'y accumuler et de s'y déposer au fond pour former des « boues ». La présence de bactéries dans le système permet de liquéfier une partie de ces boues. Ce processus entraîne la production de gaz qui devront être évacués par une ventilation (extracteur).

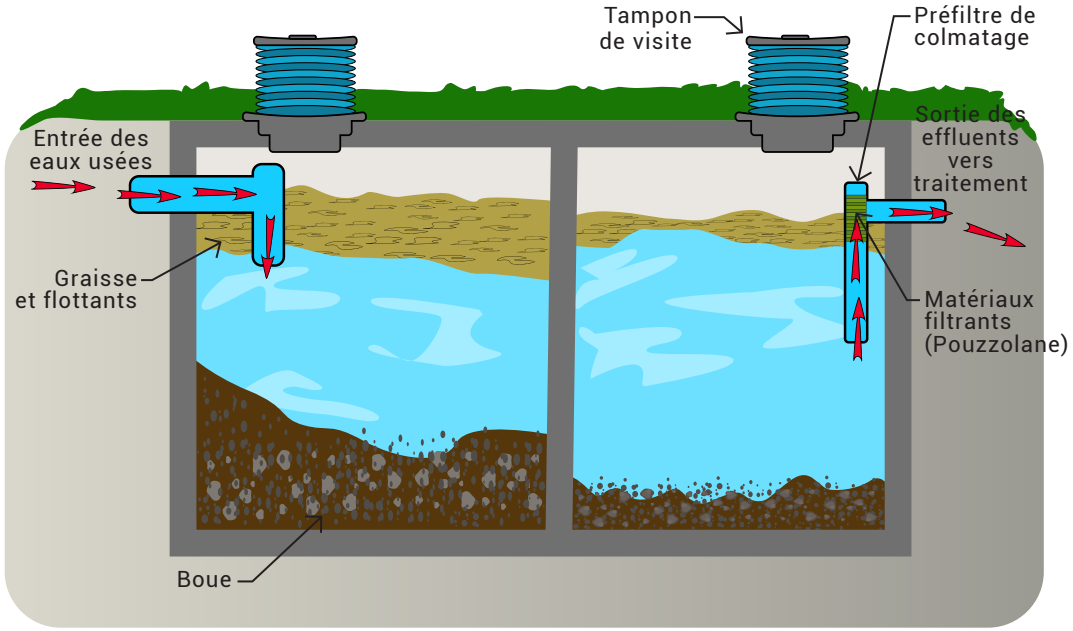

Comment l'entretenir ?

- En moyenne tous les 4 ans (maximum 50% de boues dans la fosse).
- Faites vidanger les boues stockées dans l'ouvrage afin d'éviter tout entrainement des particules et colmatage de canalisations.
- Entretien effectué par un vidangeur agréé.

Après une vidange, la fosse toutes eaux doit impérativement être remise en eau au 2/3 de son volume.

La vidange de la fosse

doit être effectuée par un vidangeur agréé par le préfet du Finistère.
Lors d'une vidange, l'entreprise agréée est tenue de vous fournir un bordereau de suivi des matières de vidange comportant obligatoirement les indications suivantes :

- Son nom ou sa raison sociale et son adresse ;
- Le numéro du bordereau, le numéro départemental d'agrément et la date de sa validité ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule et le nom de la personne physique assurant la vidange ;
- L'adresse de l'immeuble où est située l'installation ;
- Le nom du propriétaire de l'installation vidangée, la désignation des matières vidangées et leur quantité ;
- La date de la vidange ;
- L'identification de la station d'épuration, où les matières seront transportées en vue de leur élimination. Ce bordereau vous sera demandé par le SPANC lors du prochain contrôle.

LE PRÉFILTRE

Situé soit entre la fosse toutes eaux et le système de traitement, soit directement intégré à la sortie de la fosse toutes eaux, le préfiltre a pour rôle de protéger le système de traitement de tout départ accidentel de boues qui pourrait se produire au niveau de la fosse. Il existe plusieurs types de préfiltre (pouzzolane, cartouche plastique, filet filtrant, ellipse...).

Comment l'entretenir ?

- Retirez les matériaux filtrants et nettoyez-les au jet d'eau en dehors de la fosse puis replacez-les afin d'éviter tout colmatage

  > Le tuyau d'évacuation vers le traitement secondaire doit être bouché afin d'éviter un entraînement des matières vers celui-ci.

- En cas de dégradation et/ou de colmatage du préfiltre, celui-ci doit être changé. Adressez-vous à un revendeur de matériaux spécialisé ou au fabricant du dispositif.
- Entretien effectué par le particulier, un vidangeur agréé ou une entreprise sous contrat d'entretien.

LA VENTILATION

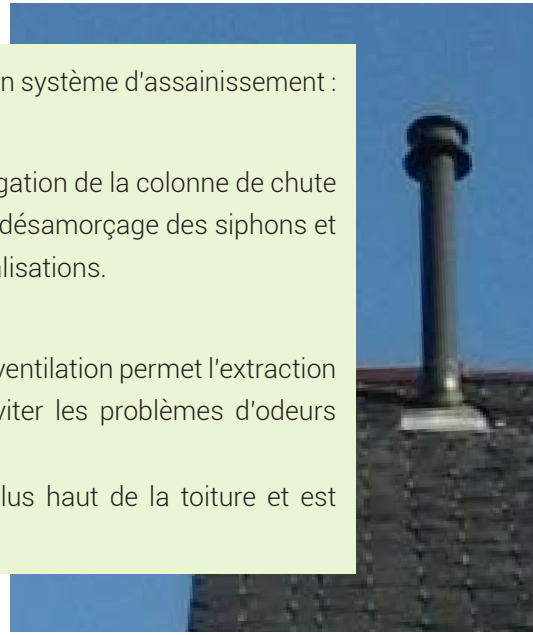

Deux ventilations sont indispensables dans un système d'assainissement :

- **La ventilation primaire ou entrée d'air**

Cette ventilation est assurée par une prolongation de la colonne de chute des eaux vers le toit. Elle permet d'éviter un désamorçage des siphons et donc des remontées d'odeurs dans les canalisations.

- **La ventilation secondaire ou sortie d'air**

Piquée en sortie de fosse toutes eaux, cette ventilation permet l'extraction des gaz produits dans la fosse et ainsi éviter les problèmes d'odeurs et de éolien.
Cette ventilation est amenée au point le plus haut de la toiture et est équipée d'un extracteur statique ou éolien.

Comment l'entretenir ?

- Vérifiez que le ou les tuyaux de ventilation ne soient pas obstrués par des feuilles, nid d'oiseaux...

3 Le traitement

LA FILIÈRE CLASSIQUE

En sortie de la fosse, les eaux ne contiennent plus d'éléments solides, mais contiennent encore 70% de la pollution. L'élimination de cette pollution résiduelle est alors obtenue par infiltration dans le sol quand celui-ci le permet (tranchées d'épandage ou lit d'épandages) ou dans un massif de sol reconstitué (filtre à sables, filtre à zéolithe...), grâce à l'action des micro- organismes présents naturellement.

Comment l'entretenir ?

- Tous les 3 à 6 mois, vérifiez le bon écoulement des eaux dans le regard de répartition et enlevez les matières déposées au fond afin qu'elles ne puissent pas entrer dans la filière de traitement et risquer de colmater cette dernière.
- Vérifiez qu'il n'y a pas d'eau stagnante dans le regard de bouclage signe de colmatage de la filière.
- Dans le cas d'une filière drainée, vérifiez dans le regard de collecte, le bon écoulement des eaux traitées vers leurs lieux d'évacuation. Si de l'eau reste au fond du regard, faites curer le tuyau d'évacuation rapidement.
- Entretien effectué par le particulier.

LA FILIÈRE AGRÉÉE

Trois filières ont été testées par le CSTB ou le CERIB et ont reçu un N° d'agrément national (publié au Journal Officiel) délivré par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
Seules ces filières peuvent être installées.

LA FILIÈRE COMPACTE

Elle se compose en règle générale de deux fosses.

Fosse toutes eaux équipée d'un préfiltre.

Elle permet le prétraitement des eaux usées.

Fosse contenant le massif filtrant (laine de roche, copeaux de coco ...) utilisé comme système épurateur.

L'eau prétraitée va percoler dans le massif filtrant contenant une flore bactérienne permettant le traitement final des eaux.

Les eaux usées traitées sont récupérées en fond de fosse pour être ensuite rejetées.

LA MICROSTATION

La microstation est interdite pour tout logement destiné à la location et une résidence secondaire.

La microstation fonctionne grâce à une oxygénation forcée permettant un fort développement de bactéries qui vont dégrader les matières polluantes. L'oxygénation des bactéries est créée par un surpresseur, compresseur, turbine, etc...
La microstation fonctionne obligatoirement avec de l'énergie, qui comprend dans la grande majorité des cas, trois phases (dans une ou plusieurs cuves) :

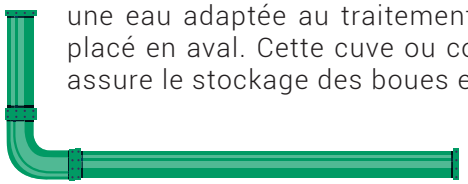

1 Le **traitement primaire**, ou " décanteur primaire " assure la séparation des solides (les boues) et des liquides afin de délivrer une eau adaptée au traitement secondaire placé en aval. Cette cuve ou compartiment assure le stockage des boues en excès.

2 Le **traitement secondaire**, appelé " réacteur biologique" est réalisé dans une seconde cuve ou un deuxième compartiment. Les eaux usées prétraitées sont aérées par un générateur d'air afin d'activer les bactéries qui vont traiter les eaux usées et ainsi permettre l'abattement de la pollution. Cette dégradation génère notamment de l'eau, des gaz et des boues.

3 La **clarification** est réalisée dans un troisième compartiment ou cuve spécifique appelé clarificateur ou décanteur secondaire. Les boues qui peuvent se former seront dirigées vers le traitement primaire pour y être stockées. Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées

LES FILTRES PLANTÉS OU PHYTO ÉPURATION

Les massifs filtrants plantés sont constitués d'une succession d'étages, chacun d'eux étant composé de matériaux filtrants ainsi que de végétaux. Les eaux, soit brutes, soit prétraitées (dans le cas d'une fosse toutes eaux avant le filtre), vont percoler à travers les matériaux filtrants et les racines des végétaux sur lesquelles des bactéries épuratrices sont fixées.
Les eaux usées traitées sont récupérées en fond de filtre et sont ensuite rejetées

Comment entretenir une filière agréée ?

- Prenez connaissance et suivez les instructions du guide d'entretien fourni lors de la pose du système de traitement.
- Vérifiez régulièrement la bonne alimentation électrique de l'ouvrage et la bonne marche des moteurs et surpresseurs.
- Faites vidanger les boues et les matières flottantes pour éviter tout débordement à une fréquence déterminée par le fournisseur de l'installation.
- Faites vérifier dans le cadre d'un contrat de maintenance ou d'entretien, les équipements électromécaniques pour prévenir les pannes.
- Surveillance effectuée par le particulier ou par une entreprise spécialisée sous contrat d'entretien, selon les préconisations de l'agrément.

Les bonnes pratiques

Afin de garantir la pérennité de votre installation et ne pas nuire à son bon fonctionnement, il est important de respecter quelques consignes.

VOUS POUVEZ UTILISER :

- ✔ Des produits biodégradables ;
- ✔ De la javel en petite quantité ;
- ✔ Un activateur biologique après une vidange, une longue période d'inoccupation de l'habitation ou encore après un usage récent d'antibiotique ;
- ✔ Des yaourts natures périmés, en les jetant dans vos toilettes, pour favoriser la vie microbienne de votre fosse.

NE JETEZ JAMAIS DANS VOS TOILETTES

- ✗ Des lingettes, tampons : il est impératif de les jeter dans la poubelle ;
- ✗ Des produits polluants ou corrosifs (white spirit, peintures, acides, huiles de moteurs ou cuisson, solvants, pesticides, médicaments, ...) ;
- ✗ Tout objet grossier susceptible de colmater les canalisations.

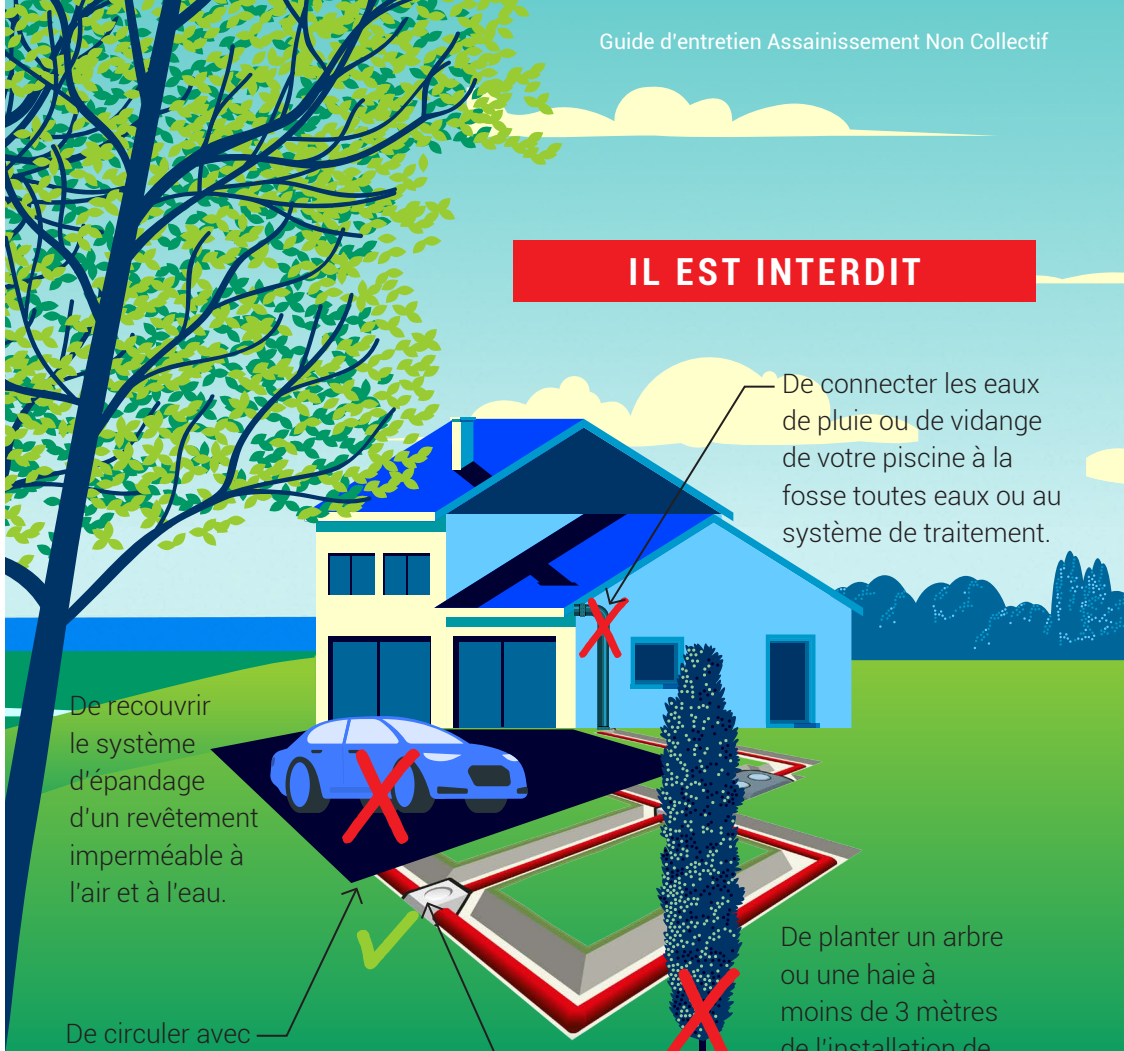

IL EST INTERDIT

De connecter les eaux de pluie ou de vidange de votre piscine à la fosse toutes eaux ou au système de traitement.

De recouvrir le système d'épandage d'un revêtement imperméable à l'air et à l'eau.

De circuler avec des véhicules à moteur sur le dispositif ou de stocker des charges lourdes sur son lieu d'implantation.

De planter un arbre ou une haie à moins de 3 mètres de l'installation de traitement.

IL EST INDISPENSABLE

De garder tous les regards de l'installation accessibles pour vous permettre de réaliser les opérations de contrôle et d'entretien.

Bon à savoir

Signes de dysfonctionnements

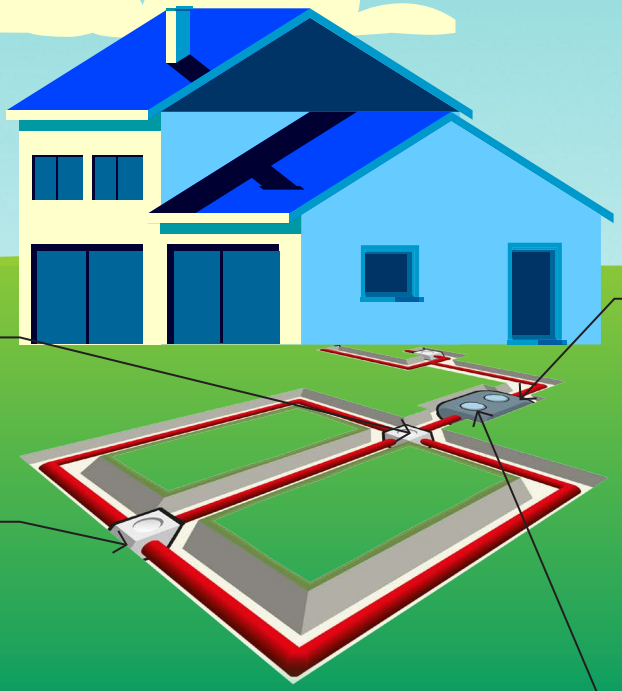

Regard de répartition

Arrivée de matières :

- Vérifiez le préfiltre, nettoyez le regard

Regard de bouclage

Présence d'eau, arrivée de matières

- Contrôler l'épendage

Poste de relevage

Problème d'évacuation, déclenchement fréquent :

- Vérifiez que le flotteur n'est pas bloqué, nettoyer le poste

Corrosion des couvercles de la fosse, du préfiltre, des regards du traitement

Mauvaise ventilation de la fosse :

- Vérifiez l'état de la ventilation et la présence d'un extracteur

Fosse toutes eaux ou septique, bac à graisse

Problème d'évacuation à partir de l'habitation, niveau d'eau et de flottants trop élevé :

- Faites vidanger la fosse et/ou le bac à graisse

Préfiltre

Les eaux passent au-dessus du préfiltre, arrivée de matières au regard de bouclage :

- Nettoyez le préfiltre, changez la pouzzolane

Opérations d'entretien et de vérification

Ouvrage	Type d'intervention	Fréquence
Fosse toutes eaux ou septique	Vidange	tous les 4 ans
Préfiltre	Nettoyage au jet d'eau	2 fois par an minimum
Préfiltre	Renouvellement de la pouzzolane	tous les 4 ans au moment des vidanges
Bac à graisse	Vidange	3 à 4 fois par an
Regards	Vérification	2 fois par an minimum
Poste de relevage	Nettoyage au jet d'eau	2 fois par an minimum

Calendrier d'entretien

de votre installation

Planifiez vos opérations de vidange et d'entretien
à l'aide du tableau ci-contre :

	Fosse toutes eaux ou septique	Préfiltre	Bac à graisse	Regards du système de traitement
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				
Date				

Informations et renseignements

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Haut-Léon Communauté vous conseille et vous accompagne dans la mise en place de votre installation d'assainissement non collectif et en assure le contrôle.

Haut-Léon Communauté

HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ
SPANC
02.98.29.21.46 / 02.98.29.21.41
spanc@hlc.bzh
www.hautleoncommunaute.bzh

Retrouvez toutes les informations sur
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Charte de l'assainissement non collectif en Finistère sur
www.finistere.fr/A-votre-service/Habitat-Logement/Refaire-son-assainissement

© Haut-Léon Communauté - alaver - Graphithèque - kajani - beeboys - adobe stock
slidesgo - macrovector - brgfx - vectorjuice - Freepik

Haut-Léon
Communauté

HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ
SPANC
02.98.29.21.46 / 02.98.29.21.41
spanc@hlc.bzh
www.hautleoncommunaute.bzh